

Le présent document contient des renseignements de base qui pourraient vous intéresser à propos du FINB de dividendes américains de qualité et avantages concurrentiels Franklin. Vous pouvez en savoir plus en consultant le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Communiquez avec votre représentant pour en obtenir un exemplaire en appelant la Société de Placements Franklin Templeton (Franklin Templeton) au 1.800.897.7281, en écrivant au service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com ou en consultant le www.franklintempleton.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de lancement du FNB :	14 août 2025	Gestionnaire du fonds :	Société de Placements Franklin Templeton
Valeur totale au 25 juillet 2025 :	Cette donnée n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.	Gestionnaire de portefeuille :	Société de Placements Franklin Templeton
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette donnée n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.	Sous-conseiller(s) :	Franklin Templeton Institutional, LLC et Franklin Advisory Services, LLC
		Distributions :	Une fois par trimestre

Données de négociation (période de 12 mois se terminant le 25 juillet 2025)

Symbole :	FDIV	Volume moyen quotidien :	Cette donnée n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.
Bourse :	Cboe Canada Inc.	Nombre de jours de négociation :	Cette donnée n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.
Monnaie :	Dollars canadiens		

Données de tarification (période de 12 mois se terminant le 25 juillet 2025)

Cours du marché :	Cette donnée n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.	Écart acheteur-vendeur moyen :	Cette donnée n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.
Valeur liquidative :	Cette donnée n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.		

Pour obtenir un aperçu du FNB, les données de négociation et les renseignements sur la tarification, consulter le www.franklintempleton.ca/fr-ca/investor/products/etf/.

Quels types de placements le FNB fait-il?

Le FINB de dividendes américains de qualité et avantages concurrentiels Franklin vise à offrir des résultats de placement, avant déduction des frais, qui correspondent étroitement au rendement de son indice sous-jacent correspondant, l'indice Morningstar US Dividend Opportunity – RN (l'« **indice** »), ou tout indice qui le remplace. Le FINB de dividendes américains de qualité et avantages concurrentiels Franklin investit principalement dans des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes d'émetteurs américains à grande et à moyenne capitalisation présentant des avantages concurrentiels durables, une forte croissance et des caractéristiques de grande qualité.

L'indice est un indice systématique fondé sur des règles qui s'appuie sur un indice sous-jacent, l'indice Morningstar US Target Market Exposure – RN, et qui est calculé par Morningstar. L'indice est conçu pour cibler les actions américaines à dividendes présentant des avantages concurrentiels durables, une forte croissance et des caractéristiques de grande qualité.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB, au 25 juillet 2025. Les placements du FNB sont appelés à changer.

Les 10 principaux placements (25 juillet 2025)

Cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Portefeuille de placements (25 juillet 2025)

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur d'un FNB peut fluctuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer le niveau de risque d'un FNB est d'examiner l'ampleur des variations de son rendement avec le temps. C'est ce qu'on appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Franklin Templeton estime que le niveau de volatilité de ce FNB est **moyen**. Comme ce FNB est nouveau, Franklin Templeton estime son niveau de risque.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir plus sur le niveau de risque et les risques propres au FNB qui peuvent avoir une incidence sur le rendement, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Il est possible que vous ne puissiez pas récupérer l'argent que vous avez investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB; le rendement est calculé à l'aide de la valeur liquidative du FNB. Cette donnée n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cette donnée n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section vous indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois. Cette donnée n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cette donnée n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Négociation de FNB

Les FNB sont composés d'un portefeuille de placements comme les fonds communs de placement, mais se négocient à la bourse comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des FNB :

Tarification

Les parts de FNB comportent deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative (VL).

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Le cours fluctue pendant la séance boursière. Certains facteurs comme l'offre, la demande et les variations de la valeur des titres du FNB peuvent avoir une incidence sur le cours du marché.
- Il est possible d'obtenir le cours en tout temps durant la séance boursière. Le cours comporte deux composantes : **acheteur et vendeur**.
- Le cours acheteur correspond au prix le plus élevé que l'acheteur est prêt à payer pour acquérir une part de FNB offerte sur le marché. Le cours vendeur correspond au prix le plus bas que le vendeur est prêt à accepter pour vendre une part de FNB à un acheteur. L'écart entre les deux prix est appelé « **écart acheteur-vendeur** ».
- Un faible écart acheteur-vendeur indique généralement que le FNB est plus liquide. Par conséquent, il est plus probable que le vendeur obtienne le prix attendu.

Valeur liquidative (VL)

- Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une VL. Elle est calculée après la clôture de chaque séance boursière et reflète la valeur des placements du FNB à ce moment.
- La VL est utilisée pour calculer l'information financière qui est présentée, comme les rendements qui figurent dans le présent document.

Ordres

Il existe deux façons principales de passer des ordres : au cours du marché et à cours limité. Un ordre au cours du marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours actuel du marché. Un ordre à cours limité permet d'établir le prix auquel vous êtes prêt à acheter ou vendre des parts.

Calendrier

En règle générale, le cours du marché d'un FNB est plus volatil au début et à la fin de la séance boursière. Il serait avisé de passer un ordre à cours limité ou à un autre moment de la séance boursière.

À qui ce FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent un revenu stable provenant de titres de participation américains donnant droit à des dividendes d'émetteurs à moyenne et à grande capitalisation présentant des avantages concurrentiels durables, une forte croissance et des caractéristiques de grande qualité
- prévoient conserver leurs placements à moyen terme ou à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèce ou réinvesties.

Quels sont les coûts?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des parts du FNB. Les frais, y compris les commissions de suivi, varient d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. COMMISSIONS DE COURTAGE

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission lors de chaque achat ou vente de parts du FNB. Les commissions varient d'une maison de courtage à l'autre. Certaines maisons de courtage offrent des FNB sans commission ou exigent un montant minimum à l'achat.

2. FRAIS DU FNB

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur vous parce qu'ils diminuent le rendement du FNB.

Les frais du FNB comprennent les frais de gestion, les frais d'administration, les frais d'exploitation et les frais de négociation. Les frais de gestion annuels du FNB s'élevaient à 0,25 % de la valeur du FNB.

Comme il s'agit d'un nouveau FNB, les frais d'exploitation et les frais de négociation ne sont pas encore connus.

3. COMMISSION DE SUIVI

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne comporte pas de commission de suivi.

4. AUTRES FRAIS

Aucuns autres frais ne sont payables lorsque vous achetez, détenez, vendez ou substituez des parts du FNB.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec Franklin Templeton ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus du FNB et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Société de Placements Franklin Templeton

5000, rue Yonge, bureau 900
Toronto (Ontario) M2N 0A7
Service à la clientèle sans frais : 1.800.897.7281
Courriel : service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com
www.franklintempleton.ca

Le FINB de dividendes américains de qualité et avantages concurrentiels Franklin n'est ni commandité, ni endossé, ni vendu, ni promu par Morningstar. Morningstar ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires de parts du FINB de dividendes américains de qualité et avantages concurrentiels Franklin ou à tout membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le FINB de dividendes américains de qualité et avantages concurrentiels Franklin en particulier, ou encore sur la capacité de l'indice à répliquer la performance des marchés en général. Le seul lien qui unit Morningstar à Franklin Templeton porte sur le fait que Franklin Templeton est un titulaire autorisé de sous-licences à l'égard de certaines marques de commerce et marques de services et de certains noms de service de Morningstar ainsi que de l'indice qui est déterminé, composé et calculé par Morningstar sans égard à Franklin Templeton ni au FINB de dividendes américains de qualité et avantages concurrentiels Franklin. Morningstar n'est nullement obligée de tenir compte des besoins de Franklin Templeton ou des propriétaires de parts du FINB de dividendes américains de qualité et avantages concurrentiels Franklin lorsqu'elle détermine, compose ou calcule l'indice. Morningstar n'a aucune responsabilité quant à la détermination du prix des parts du FINB de dividendes américains de qualité et avantages concurrentiels Franklin, du nombre de parts du FINB de dividendes américains et avantages concurrentiels Franklin, du moment de l'émission ou de la vente de ces parts ou de l'équation pour la conversion des parts du FINB de dividendes américains et avantages concurrentiels Franklin en espèces. Morningstar n'assume aucune obligation ni responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation des parts du FINB de dividendes américains de qualité et avantages concurrentiels Franklin. MORNINGSTAR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE, À L'EXHAUSTIVITÉ ET À LA PERTINENCE DE L'INDICE OU DES DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES, ET MORNINGSTAR N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CE QUI A TRAIT AUX ERREURS, AUX OMISSIONS ET AUX INTERRUPTIONS QUI S'Y RAPPORTENT. MORNINGSTAR NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS DEVANT ÊTRE OBTENUS PAR LA SPFT, LES PROPRIÉTAIRES OU LES UTILISATEURS DES PARTS DU FINB DE DIVIDENDES AMÉRICAINS DE QUALITÉ ET AVANTAGES CONCURRENTIELS FRANKLIN, OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DE L'INDICE OU DE TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE. MORNINGSTAR NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET NIE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE PORTANT SUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU LE CARACTÈRE ADÉQUAT POUR UN OBJECTIF OU UN USAGE PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE L'INDICE OU TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, MORNINGSTAR NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, PUNITIF, INDIRECT OU CONSÉCUTIF (Y COMPRIS LES PERTES DE BÉNÉFICES) MÊME SI ELLE AVAIT ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ QUE DE TELS DOMMAGES SE PRODUISSENT.